



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 10 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

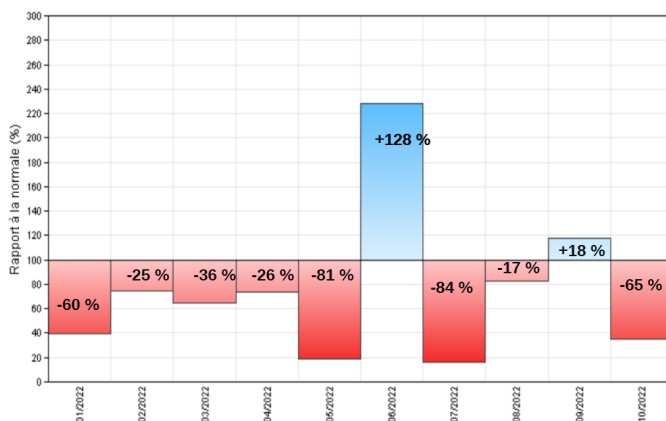
Sécheresse : le niveau d'alerte est maintenu jusqu'au 30 novembre 2022 à ce stade

Madame la Préfète de la Creuse Virginie DARPHEUILLE a réuni le comité eau le 7 novembre 2022 afin d'examiner la situation hydrologique et d'établir un retour d'expérience sur la sécheresse 2022 qui se prolonge. Au terme des échanges, la Préfète de la Creuse a décidé de **maintenir le niveau d'alerte jusqu'au 30 novembre prochain**. Le département avait en effet été reclassé en zone d'alerte depuis le 28/10/2022 après quasiment 3 mois passés en alerte renforcée et crise témoignant d'une sécheresse significative.

Les cours d'eau ont bénéficié de façon inégale des averses orageuses qui traversent le département depuis plusieurs semaines. Toutefois, l'analyse détaillée montre que les précipitations de faible intensité d'octobre n'ont pas permis le début de recharge qui ne se produit classiquement qu'à partir des périodes pluvieuses continues en automne.

De la même façon, **l'humidité des sols** qui avait amorcé une légère remontée en septembre est repartie à la baisse à la faveur de températures exceptionnellement douces en octobre (record depuis 1959). Cette situation constitue **une véritable anomalie à l'échelle de la globalité du territoire métropolitain**.

Météo France souligne le déficit pluviométrique enregistré depuis le début de l'année 2022 rappelant que seuls les mois de juin et octobre ont affiché une pluviométrie excédentaire ; le pluviomètre de juin correspond par ailleurs, il faut le rappeler, à des violents orages de début et de fin de mois, qui n'ont pas été des pluies « utiles », notamment pour la végétation. Sur la période de 10 mois, de janvier à octobre, **l'année 2022 se situe au 4ème rang des plus sèches depuis 1959** (cumul de 610 mm pour une normale de 822 mm).



Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

La fin de la semaine s'annonce assez douce et sans précipitations. La prudence exige donc un maintien du niveau de restriction actuel. Les allègements de restrictions déjà consentis concernent la vidange des étangs. Les propriétaires de piscines privées en construction pourront assurer le remplissage dans les conditions de restriction complémentaire prévue dans l'arrêté préfectoral :

Autres piscines privées	Remplissage interdit, sauf chantier de construction en cours. Dans ce cas et si l'eau utilisée pour remplir la piscine est issue du réseau d'alimentation en eau potable, l'accord du gestionnaire du service est obligatoire. Ce dernier pourra mettre en place des conditions spécifiques de prélèvement notamment de débit, de volume et de période.
-------------------------	---

Madame la préfète souligne cependant qu'il s'agit de dispositions dérogatoires qui ont été jugées nécessaires au regard d'impératifs techniques.

La situation hydrologique reste sous étroite surveillance en raison de la fragilité de l'amélioration de l'hydrologie du département.

Madame la Préfète réitère ses recommandations afin que chacun fasse preuve de conscience citoyenne concernant la sobriété des usagers, afin de préserver la ressource en eau et maintenir la globalité des usages.